

Toulouse, le 26 MARS 2018

Jean-Michel LATTES  
Vice-Président

Vos réf. :

Nos réf. A :

Nos réf. D : 18009798

Affaire suivie par :

Arnaud TURLAN

T. : 05 62 27 44 51

[courrier\\_mgr@toulouse-metropole.fr](mailto:courrier_mgr@toulouse-metropole.fr)

M. Guillaume CROUAU

Président de l'association 2P2R

[guillaume.crouau@wanadoo.fr](mailto:guillaume.crouau@wanadoo.fr)

**Objet :** Propositions d'amélioration des aménagements piétons / cycles dans le quartier 5.2

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre document recensant différentes propositions d'amélioration des aménagements piétons / cycles dans le quartier 5.2.

### 1- Avenue Jules Julien

La modification de la configuration des places de stationnement, aujourd'hui en « bataille », pour une transformation en places longitudinales ou en épi n'est pas à l'ordre du jour. En effet, la pression en stationnement dans ces quartiers ne permet pas une réduction du nombre de places, évaluée à un tiers en cas de passage en longitudinal. Seule une réglementation du stationnement, avec un tarif préférentiel pour les résidents, permet, selon les quartiers, l'acceptation d'une telle réduction du nombre de places par les riverains. Cependant, compte tenu du nombre de projets prioritaires dans le mandat, le quartier Jules Julien ne sera pas étudié à court terme.

Cela dit, des améliorations de marquage sont possibles :

- ajout de logos vélos pour la traversée entre l'impasse St Roch, le parking de l'école et la voie d'accès à la voie verte parallèle au périphérique. L'aménagement d'un cheminement continu à travers le parking et la demande de synchronisation des feux nécessitent en revanche une étude particulière, que je relaie aux services ;
- ajout d'un sas vélo au carrefour avec la rue Viala.

### 2- Route de Narbonne

#### Vélos

Sur le pont du périphérique, une étude d'insertion d'une bande cyclable dans le sens nord → sud a été étudiée par la Métropole. Le projet a été soumis au Cerema et à l'État, au titre de l'article L110-3 du Code de la Route concernant les routes à grande circulation. Le Cerema a émis un avis réservé expliquant qu'une « trajectoire non orthogonale ne garantit pas une visibilité optimale du véhicule en cédant le passage sur le cycliste, de gabarit très inférieur à celui d'un 4 roues motorisés ». L'État, quant à lui, a émis un avis défavorable en précisant que « les cyclistes -allaient- être pris entre deux flux de circulation automobile » et que « cet environnement n'est absolument pas sécurisant pour les cyclistes ». De plus, compte tenu de la courte longueur de la bretelle de sortie et du fait qu'il n'y ait qu'une file de stockage, la perte de priorité de la branche sortante posait des problèmes en terme de possibles répercussions sur le périphérique.

En conséquence, l'itinéraire cyclable a été dévié par la passerelle existante et la rue du Bon Voisin, laquelle a été aménagée en conséquence notamment pour libérer l'espace de circulation des modes doux du stationnement illicite sur trottoir. La circulation des cyclistes peut se faire sur espace mixte avec les piétons, côté mur, dans l'esprit d'une voie verte, mais sans peindre de logos vélos au sol pour respecter le caractère prioritaire du piéton sur ce type d'espace. L'itinéraire est fléché.

Pour ce qui relève du marquage des bandes cyclables vers Ramonville, la demande de marquage à la norme est relayée aux services.

#### Piétons

La demande de marquage de passages piétons aux 3 entrées / sorties du périphérique sur le trottoir Est et de traversée cycles d'accès au lycée Bellevue depuis la piste cyclable de la route de Narbonne est notée.

La remarque sur un possible dysfonctionnement du passage piétons sécurisé protégé par feux est transmise au service concerné.

#### Éclairage du pont sur le périphérique

L'éclairage de cette section est sous la gestion de la Direction Régionale des Routes du Sud-Ouest (DirSo) : nous leur transmettons cette demande.

La reprise de cet éclairage par la Métropole ou la Ville de Toulouse n'est pas à l'ordre du jour, compte tenu du coût d'investissement très élevé.

#### Déplacement de l'entrée voitures à l'IUT

Lors du réaménagement des accès, l'Université n'a pas retenu la proposition de la Métropole de gérer au moins l'entrée par la route de Narbonne.

### **3- Carrefour Ducuing**

Il n'est pas prévu à la programmation travaux la reprise de ce carrefour, effectivement historiquement très routier.

Cependant, des améliorations ont été apportées pour les vélos par la mise hors chaussée de la traversée de ce carrefour via l'insertion d'une piste cyclable, joignant celle de la route de Narbonne côté UPS. Ainsi, l'intégralité des liaisons entre l'avenue Ducuing, la route de Narbonne et le chemin des Maraîchers peut se réaliser en dehors du flux automobile, ce qui est recommandé sur ce type d'axe.

Seule une liaison directe entre Maraîchers et Ducuing est aménagée via une bande cyclable. Je prends note de votre demande d'amélioration de cette bande et la transmets aux services.

La demande d'aménagement cyclable de l'avenue Ducuing est notée pour intégration à la programmation cyclable pour étude de faisabilité sur l'ensemble de l'axe.

### **4- Pont des Demoiselles**

Sur le Pont des Demoiselles, dans le cadre de l'aménagement du Lineo, 2 bandes cyclables ont été tracées : l'une vers l'avenue Crampel, l'autre vers l'avenue Saint-Exupéry. L'insertion d'une bande cyclable supplémentaire vers l'allée des Demoiselles n'a en revanche pas été possible faute d'emprise.

La liaison entre le pont et le Canal est effectivement gérée en voie verte, faute d'une largeur suffisante pour une séparation piétons / cycles. Ceci dit, cela est cohérent puisqu'en connexion avec la berge du Canal, elle-même réglementée en voie verte. On peut parler d'une « branche » d'une voie verte traitée sous le même régime.

Enfin, le passage piétons au nord-ouest du carrefour est signalé par un signal lumineux clignotant.

## **5- Avenue de Ranguail**

L'avenue de Ranguail au nord de la rue Bedouce n'est pas assez large pour y intégrer un aménagement cyclable. Cependant, il peut être étudié une bande cyclable d'approche du carrefour.

Pour ce qui relève de la gestion du carrefour Ranguail x Bedouce, je note la proposition de transformation en simple giratoire. Toutefois, sa position désaxée, facilitant trop les mouvements vers le Canal, ne milite pas en faveur de la sécurité des usagers.

La largeur de l'avenue de Ranguail au sud de la rue Bedouce ne permet pas l'intégration de deux aménagements cyclables continus de même configuration. Dans le sens Pélude → Bedouce, l'itinéraire est traité en bande et en piste, excepté sur le pont du périphérique, très étroit, jalonné par des logos vélos. Dans le sens Bedouce → Pélude, l'aménagement est traité en piste, puis, dans la section étroite, en logos vélos avec plateau ralentisseur pour limiter la vitesse des voitures, avant de retrouver des bandes et pistes cyclables.

A noter que votre proposition de réduire la largeur du trottoir au droit de la rue Bonnat n'est pas retenue : cela se ferait au détriment des piétons.

En revanche, je prends note de votre demande de protection de la bande cyclable au droit des coussins ralentisseurs.

Pour ce qui relève de la liaison avenue de Ranguail – rue des Roseaux, elle peut effectivement être réglémentée en voie verte.

## **6- Chemin des Maraîchers**

Le marquage des bandes cyclables actuelles n'est pas conforme et doit être repris.

La liaison directe entre l'avenue de Ranguail et les IUT (ancien tracé) ne relève pas de la compétence de la Métropole : nous sommes sur le domaine de l'État, qui n'a pas retenu l'insertion d'un aménagement cyclable sur le parvis ou sur l'avenue de Ranguail (partie voie interne).

Par ailleurs, l'étude de mise en place de cédez-le-passage cyclistes est en cours sur les 500 carrefours gérés par la Métropole, notamment pour prendre en compte les nouvelles possibilités offertes par l'arrêté de septembre 2015.

## **7- Boulevard de la Marne**

L'amélioration des circulations piétonnes et cyclistes le long du Canal est un des volets de l'étude globale lancée dans ce mandat. Les premiers résultats seront visibles autour de la gare Matabiau. Vos suggestions seront étudiées dans ce cadre.

## **8- Carrefour avenue Bedouce x avenue du Lauragais**

La demande de détection des vélos au feu et de marquage de sas vélos est transmise aux services concernés.

## **9- Voie verte entre l'avenue Jules Julien et l'avenue de Ranguail**

## **10- Voie verte entre l'avenue de Ranguail et l'INSA**

Nous prenons note du traitement en voie verte de ces axes, de même que la mise aux normes des traversées (passage piéton + logos vélos) et la suppression des barrières en chicane côté allée des Sciences Appliquées.

La demande d'éclairage entre Ranguail et l'INSA est transmise au service de l'éclairage public.

### **11- Rue Tarftaya**

L'aménagement de la continuité du trottoir sur la rue Tarftaya est prévue dans le cadre de la ZAC Toulouse Montaudran Aérospatiale.

### **12- Rond-point de l'Europe**

Sur ce type d'aménagement, il est préférable de ne pas cantonner le cycliste dans un couloir extérieur. La bande cyclable alerte efficacement les automobilistes de la présence possible de cyclistes, mais ces derniers ne sont pas tenus d'y circuler sauf à sortir à la prochaine branche.

Si une piste cyclable est préférable, il n'est pas prévu de programmation travaux à court terme.

Je propose que les services étudient le marquage de logos vélos à chaque branche du giratoire, ainsi qu'un abaissement de bordure en continuité de l'itinéraire de la piste cyclable du boulevard de l'Europe.

### **13- Chemin du Vallon**

La création d'une bande cyclable dans le sens de la montée n'est pas possible, faute de largeur suffisante sur toute la longueur de l'axe. La proposition de modération des vitesses et de continuité piétonne est transmise aux services pour analyse.

### **14- Rue Fondeville**

La création de trottoirs en lieu et place des places de stationnement est relayée aux services pour analyse.

### **15- Chemin de Pouvoirville**

La fin de la piste cyclable nécessite une bordure basse d'entrée / sortie depuis le giratoire, à prendre en compte dans la programmation cyclable.

### **16- Chemin de la Salade Ponsan**

La demande de classement en zone 30 et de protection des trottoirs au droit des nouvelles résidences est relayée aux services.

### **17- Rue Thomas Edison**

La demande d'élargissement des trottoirs est relayée aux services pour analyse.

### **18- Chemin des Oliviers**

La fermeture de la partie centrale de ce chemin aux véhicules motorisés doit être étudiée au regard des nécessités de desserte de la zone.

### **19- Pech David**

Des projets d'amélioration des liaisons vertes de Pech David sont inscrites à la programmation cyclable, notamment le chemin Roques de Pech David, support du GR653 et parallèle au chemin des Côtes de Pech David, qui doit faire l'objet d'une reprise complète du

revêtement à moyen terme.

En revanche, compte tenu du coût et de l'enjeu multimodal de la liaison, la réhabilitation vieux pont d'Empalot (bow-string) n'est pas prévue à court ou moyen terme.

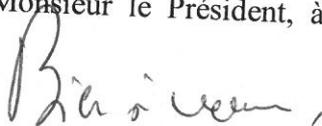
## 20- Périphérique

Votre proposition d'évolution des fonctionnalités du périphérique est versée aux réflexions en cours sur le projet toulousain.

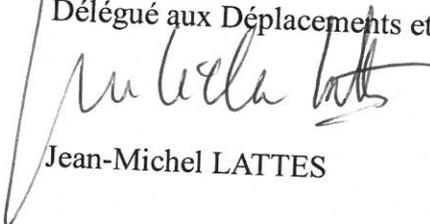
## 21- Autres demandes

Les demandes d'améliorations à l'intersection des rues Mirouse et Frênes, et devant la poste de Ranguel sont transmises aux services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Vice-Président  
Délégué aux Déplacements et aux Transports



Jean-Michel LATTES

### Copie pour étude :

- Pôle Est : points 1, 2 (vélos et piétons), 3, 5, 9/10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 21
- MGR - Gestion des Trafics :
  - pour étude au point 1 (demande de traversée en 1 fois)
  - pour remarque au point 2 sur le PPS de la route de Narbonne
  - pour étude de faisabilité de transformation du carrefour à feux Ranguel x Bedouce en giratoire (point 5)
  - pour vérifier la détection des vélos au carrefour Bedouce x Lauragais (point 8)
- Service Éclairage Public : point 10

- ### Copie I :
- Mme Jacqueline WINNIPPENINCK-KIESER - Conseillère Déléguée
  - Mme Florie LACROIX - Maire Délégué du Quartier 5.2
  - Mme Sophia BELKACEM GONZALES DE CANALES - Maire Délégué du Quartier 5.3
  - M. Hubert FERRY-WILCZEK - Directeur de la DirSO - point 2
  - M. Loïc COLAS - Délégation à l'Aménagement - point 20